RAID'AGRI 2026

Challenge national sports nature des lycées agricoles

Fiche d'engagement AS établissement

Le Raid'Agri 2026 est un raid multisport : course à pied, vtt, course d'orientation, canoé, tir laser, par équipe mixte de 3 élèves.

2 formats sont proposés :

- Un raid sportif
- Un raid découverte

Je soussigné(e) (nom/prénom)……,

Enseignant EPS de l'établissement : ……,

- atteste l'engagement d'une équipe de l'Association Sportive de l'établissement sur (rayer la mention inutile) :

  - le format « Découverte »

  - le format « Sportif »

N° de l'Association Sportive (affiliation UNSS) : …….

Nom / Prénom élève	Fille ou Garçon (F ou G)	Date de naissance	N° de licence UNSS

- certifie que les élèves indiqués ci-dessus maîtrisent le savoir-nager défini par l'arrêté du 9 juillet 2015 (parcours de capacités, connaissances et attitudes).

Cachet de l'établissement

et Signature Chef d'établissement

Fait à ……..

Le ……...

Signature Enseignant d'EPS

Page suivante : BO n°30 du 23 juillet 2015

BO n°30 du 23 juillet 2015

Le savoir-nager

Le savoir-nager correspond à une maîtrise du milieu aquatique. Il reconnaît la compétence à nager en sécurité, dans un établissement de bains ou un espace surveillé (piscine, parc aquatique, plan d'eau calme à pente douce). Il ne doit pas être confondu avec les activités de la natation fixées par les programmes d'enseignement.

Son acquisition est un objectif des classes de CM1, CM2 et sixième (qui constitueront le cycle de consolidation à compter de la rentrée 2016). Le cas échéant, l'attestation scolaire « savoir-nager » pourra être délivré ultérieurement. Sa maîtrise permet d'accéder à toute activité aquatique ou nautique susceptible d'être programmée dans le cadre des enseignements obligatoires ou d'activités optionnelles en EPS, ou à l'extérieur de l'école, notamment pour la pratique des activités sportives mentionnées aux articles A. 322-42 et A. 322-64 du code du sport.

Il est défini comme suit :

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entré dans l'eau en chute arrière ;

- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;

- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;

- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;

- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;

- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;

- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;

- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;

- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;

- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

Connaissances et attitudes :

- savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème ;

- connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé ;

- savoir identifier les environnements et les circonstances pour lesquels la maîtrise du savoir-nager est adaptée.